

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05367
Numéro SIREN : 527 617 864
Nom ou dénomination : 2F MAINTENANCE

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2019 sous le numéro de dépôt B2019/034447

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/034447**
n°de gestion : **2010B05367**
n°SIREN : **527 617 864 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 05/08/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2F MAINTENANCE - Société par actions simplifiée
8 rue Pierre Timbaud 69200 Venissieux -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5312148



5312148

2F MAINTENANCE**BILAN AU 31 DECEMBRE 2018**

34447

ACTIF	Brut N	Depreciation Provisions	Net N	Net N - 1
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
Frais d'Etablissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Brevets,Licences	179,00	11,28	167,72	0,00
Fonds Commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et Acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	106 546,63	45 379,19	61 167,44	68 274,10
Inst Techniques, Matériel & Outillage	7 537,04	7 537,04	0,00	723,94
Autres immobilisations corporelles	46 490,90	38 280,42	8 210,48	12 059,36
Immobilisations en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et Acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Immobilisations Financières</u>				
Titres de Participation	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances ratt. à des Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres Titres Immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	133,33	0,00	133,33	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	160 886,90	91 207,93	69 678,97	81 057,40
<u>Stock et En-cours</u>				
Matières Pre.& Autres Approv.	0,00	0,00	0,00	0,00
En-cours de Produc.de Biens et Serv.	3 917,87	0,00	3 917,87	0,00
<u>Avces & Acptes versés/Cdes</u>				
	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Créances d'Exploitation</u>				
Créances Clients & Cpts Rat	501 456,24	0,00	501 456,24	473 461,50
Autres	79 294,51	0,00	79 294,51	121 802,93
Créances Diverses	807,00	0,00	807,00	3 228,00
<u>Valeurs Mobilières Placement</u>				
	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Disponibilités</u>				
	96 433,97	0,00	96 433,97	122 664,65
<u>Charges Constatées d'Avance</u>				
	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Charges à répartir sur plusieurs exercices</u>				
	0,00		0,00	0,00
TOTAL II	681 909,59	0,00	681 909,59	721 157,08
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>842 796,49</u>	<u>91 207,93</u>	<u>751 588,56</u>	<u>802 214,48</u>

<i>PASSIF</i>	<i>N</i>	<i>N - 1</i>
<u>Capitaux Propres</u>		
Capital	37 000,00	37 000,00
Primes d'Emission,Fusion,Apport	0,00	0,00
Ecart de Réévaluation	0,00	0,00
Réserve Légale	3 700,00	3 700,00
Réserve Euros	0,00	0,00
Report à Nouveau	119 957,01	104 063,00
Résultat de l'Exercice	13 637,70	15 894,01
Provisions Règlementées	0,00	0,00
TOTAL I	174 294,71	160 657,01
<i>Provisions pour Risques</i>	0,00	0,00
<i>Provisions pour Charges</i>	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00
<u>Dettes Financières</u>		
Emprunts & Dettes Auprès des Ets de Crédit	585,39	451,24
Emprunts & Dettes Financières Divers	0,00	0,00
Avances & Acomp. Reçus sur Com. en Cours	0,00	0,00
<u>Dettes d'Exploitation</u>		
Dettes Fournisseurs & Comptes Rattachés	374 384,93	459 064,07
Dettes Fiscales et Sociales	69 175,33	77 648,66
Autres	105 923,88	104 393,50
<u>Dettes diverses</u>		
Dettes s/Immob. & Cpts Ratt.	0,00	0,00
Dettes Fiscales (I.S.)	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Produits Constatés d'Avance	27 224,32	0,00
TOTAL III	577 293,85	641 557,47
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>751 588,56</u>	<u>802 214,48</u>

2F MAINTENANCE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

CHARGES ET PRODUITS , HORS TAXES	18	17
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de Marchandises	0,00	0,00
Production Vendue de Biens & Services	2 469 291,40	2 072 171,62
Chiffre d'Affaires Net	2 469 291,40	2 072 171,62
Production Stockée	3 917,87	-1 692,50
Production Immobilisée	0,00	0,00
Subventions d'Exploitation	0,00	0,00
Reprises sur Provisions, Amortissements et Transferts de Charges	1 559,18	7 873,70
Autres Produits	1 845,39	1,83
TOTAL I	2 476 613,84	2 078 354,65
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats Matières Premières & Autres Approvisionnements	0,00	0,00
Variation de Stocks	0,00	0,00
Autres Achats et Charges Externes	2 000 315,68	1 596 445,52
Impôts, Taxes & Assimilés	10 842,13	9 275,41
Salaires et Traitements	327 626,50	328 578,88
Charges Sociales	107 116,76	109 279,88
Dotation aux Amortissements & Provisions		
*Dotations aux Amortissements sur Immobilisations	12 660,76	13 100,90
*Dotations aux Provisions sur Immobilisations	0,00	0,00
*Dotations aux Provisions sur Actif Circulants	0,00	0,00
*Dotations aux Provisions Pour Risques & Charges	0,00	0,00
Autres Charges	261,22	1 311,63
TOTAL II	2 458 823,05	2 057 992,22
<u>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</u>	<u>17 790,79</u>	<u>20 362,43</u>

CHARGES ET PRODUITS , HORS TAXES	18	17
PRODUITS FINANCIERS		
de Participation	0,00	0,00
Autres Valeurs Mobilières et Créances de l'Actif Immobilisé	0,00	0,00
Autres Intérêts & Produits Assimilés	19,87	6,80
Reprises/Provisions & Transferts de Charges	0,00	0,00
Différence Positive de Change	0,00	0,00
Produits Net sur Cessions de Valeurs Mobilières de Placement	0,00	0,00
TOTAL III	19,87	6,80
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux Amortissements & Provisions	0,00	0,00
Intérêts & Charges Assimilées	4 172,96	4 475,22
Différence Négative de Change	0,00	0,00
Charges Nettes/Cessions Valeurs Mobilières de Placement	0,00	0,00
TOTAL IV	4 172,96	4 475,22
<u>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</u>	-4 153,09	-4 468,42
<u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</u>	<u>13 637,70</u>	<u>15 894,01</u>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur Opérations de Gestion	0,00	0,00
Sur Opérations en Capital	0,00	0,00
Reprises sur Provisions & Transferts de Charges	0,00	0,00
TOTAL V	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur Opérations de Gestion	0,00	0,00
Sur Opérations en Capital	0,00	0,00
Dotations aux Amortissements et Provisions	0,00	0,00
TOTAL VI	0,00	0,00
<u>RESULTAT EXCEPTION. (V-VI)</u>	0,00	0,00
Participation des Salariés	0,00	0,00
Impôts sur les Bénéfices	0,00	0,00
RESULTAT NET	13 637,70	15 894,01

A : Faits majeurs de l'exercice

1 : Evènements principaux de l'exercice

La société a bénéficié du crédit d'impôt compétitivité pour un montant de 15 263 € comptabilisé dans un compte de charges de personnel.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière, de reconstruction du fonds de roulement.

2 : Dérogation, modifications aux principes et méthodes comptables

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable CRC.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des normes comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres sont les suivantes :

Dotation aux amortissements dérogatoires pour un montant de	0 €
Reprise aux amortissements dérogatoires pour un montant de	0 €

B : Informations relatives au bilan

1 : Bilan actif

A : Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciations sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

LOGICIELS	3 ANS
MATERIEL ROULANT	
AMENAGEMENT DES INSTAL	10 ANS
CONSTRUCTIONS	15 ANS
MATERIELS FIXES	5 ANS
MATERIELS DE BUREAUX	3 ANS

B : Immobilisations incorporelles

NEANT.

Mouvement sur l'actif immobilisé

Nature	Valeur début exercice	Acquisitions	Diminution	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisation corporelles	159 605	970	0	160 575
Immobilisations financières	0	1 620	1 487	133
Immobilisations en cours	0			0

Mouvement sur les amortissements

Nature	Valeur début exercice	Acquisitions	Diminution	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	78 547	12 650	0	91 197

C : Liste des filiales et participations

Société	% de détections	Capitaux Propres	Montant brut	Provision	Montant net
NEANT					

BOULEVARD DE LA LIBÉRATION
92000 NANTERRE
01 47 37 10 00
www.lesfranciscains.com

La valeur brute des titres est constituée du coût d'achat hors frais accessoires ou de la valeur de souscription.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage. Cette valeur est déterminée par application des méthodes suivantes : actifs nets réévalués, rentabilité future, perspective d'activité de la société détenue.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

D : Prêts

Ils sont constitués des prêts faits dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction.

Ils s'élèvent à 0 €.

E : Autres immobilisations financières

Elles concernent des dépôts et cautionnements pour 0 €.

F : Evaluation des stocks

Les travaux en cours sont valorisés au coût de production selon la méthode dite de l'achèvement.

Le coût de production comprend :

- Les matières et travaux sous traités au prix d'achat
- La main d'œuvre au coût de revient majorée d'une quote part de frais directement liés à la production.

Les charges fixes de fabrication sont prises en compte sur la base des capacités normales de production.

G : Clients , comptes rattachés et autres créances

Les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale.

La dotation des provisions pour créances douteuses est constituée en applications des règles internes, afin de tenir compte du risque de d'irrecouvrabilité en fonction de leur ancienneté et du résultat des relances effectuées.

Les produits à recevoir sont principalement constitués des factures à établir liées aux chantiers terminés, pour un montant de 0 €.

	Total(1)	A - 1 an	Dont Entreprises liées
Clients et comptes rattachés	501 456 €	501 456 €	0 €
Créances fiscales et sociales	80 102 €	80 102 €	0 €
Comptes courants	0 €		0 €

(1) dont créances douteuses pour 0 €

2 : Bilan passif

A : Capital social et capitaux propres

	<i>Nombre actions</i>	<i>Valeur nominale</i>
Début exercice	370	100.00
Fin exercice	370	100.00

Variations des capitaux propres	
Capitaux propres d'ouverture	160 657
Résultat de l'exercice	13 638
Distribution de dividendes	0
Mouvements nets sur les provisions réglementées	0
Capitaux propres à la clôture	174 295

Nature	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin
Amortissement dérogatoires	0	0	0	0

B : Mouvement sur les provisions inscrites au bilan

<u>Nature</u>	<u>Début exercice</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>Fin</u>
Prov pour obligation retraite	0	0	0	0
Autres Provision pour risques	0	0	0	0
Provision pour litige	0	0	0	0
Travaux à finir	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

• Les
s

provisions pour travaux à finir concernent les en cours.

C : Emprunts auprès des établissements de crédit - Classement par échéance

Toutes les dettes ont une échéance inférieure à un an sauf les dettes suivantes :

	TOTAL	A - 1 an	1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes financières	0	0		
Emprunt	0	0		
Concours bancaires	585	585		

D : Avances reçues sur commandes en cours

Le poste concerne les facturations émises sur les affaires non encore terminées et figurant en cours à l'actif du bilan. Elles s'élèvent à 27 224 €.

E : Dettes fournisseurs et autres dettes

	Total	A - 1 an	Charges à payer	Dont Entreprises liées
Dettes financières diverses	0		0	
Fournisseurs et comptes rattachés	374 385	374 385	320 015	47 068
Dettes fiscales et sociales	69 175	69 175	32 809	
Comptes Courant	105 924			105 924

F : Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes consolidés des sociétés Fouré Lagadec SA, 164 Bd de Graville - 76600 Le Havre et de la société SARL HF 164 Boulevard de Graville - 76600 Le Havre.

C : Informations relatives au compte de résultat

1 : Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué :

- de production de biens pour 0 € dont 0 € à l'export.
- De production de services pour 2 469 291 € dont 0 € à l'export.

2 : Analyse de l'effectif

	<i>Effectifs</i>
Cadres	1
Technicien, agent maîtri.	1
Employés	1
Ouvriers	7
Total	10

3 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	<i>Résultat courant</i>	<i>Résultats exceptionnels</i>
Résultat avant impôts	13 638	0
Impôts	0	0
Résultat après impôts	13 638	0

4 : Résultat exceptionnel et financier

Les produits exceptionnels concernent :

- Cessions immobilisations 0 €
- Reprise amortissements dérogatoires 0 €
- Retour à meilleure fortune 0 €

Les principales charges exceptionnelles concernent :

- Pénalités et amendes 0 €
- Cessions immobilisations 0 €
- Contrôle URSSAF 0 €

Les produits financiers concernent :

• Intérêt de compte courant	0 €	
• Produit financier	20 €	
• Autres produits		0 €

Les principales charges financières concernent :

• Intérêt des emprunts		0 €
• Intérêt sur participations		0 €
• Intérêt bancaires	2 643 €	
• Commission affacturage	0 €	
• Intérêt de compte courant	1 530 €	

D : Engagements

	Montant	Devises
<u>1 : Engagements donnés : cautions bancaires</u>		
NEANT	0	EUR
<u>2 : Engagement reçus : FL SA</u>		
SOCIETE GENERALE	50 000	EUR

E : Engagements de retraite

La société participe à des régimes de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Les engagements sont valorisés et comptabilisés selon les modalités décrites ci-dessous :

Le montant total s'élève à 0 € au 31 décembre 2018 et couvre l'ensemble de la population concernée. Les engagements ont été évalués sur la base d'un calcul actuariel à partir des hypothèses suivantes.

- âge de départ à la retraite : 65 ans
- taux de rotation du personnel 0 % à 6 % selon l'âge
- taux de progression des salaires : 0.50 %
- calcul avec cotisations sociales patronales
- taux d'actualisation de 3 %

Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par des primes versées. Ces primes sont incluses dans les « autres achats et charges externes » et s'élèvent à 0 € en 2018.

Les engagements nets de fonds investis n'ont pas fait l'objet d'une provision dans le bilan et demeurent en hors bilan pour un montant de 0 €.

F : Crédit- bail

	<i>Mobilier</i>	<i>Immobilier</i>
Valeur d'origine	0	0
Amortissements :		
• Cumuls exercices antérieurs	0	0
• Dotation de l'exercice	0	0
Total	0	0
Redevances payées :		
Cumuls exercices antérieurs	0	0
• Exercices	0	0
Total	0	0
Redevances restant à payer :		
• A 1 an au plus	0	0
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	0	0
• A plus de 5 ans	0	0
Total	0	0
Valeur résiduelle :		
• A 1 an au plus	0	0
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	0	0
• A plus de 5 ans	0	0
Total	0	0

G : Convention entre partie liée

Convention d'assistance et de prestations de services par la société Fouré Lagadec Rhône-Alpes S.A.R.L. à la 2F MAINTENANCE.

Au titre de l'exercice 2018, la société 2F MAINTENANCE a comptabilisé une charge de 62 K€ relative aux prestations de la société Fouré Lagadec Rhône-Alpes.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
28 juin 2019

RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2018

Messieurs,

Nous vous avons convoqués, ce jour, en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**, conformément à la loi en vue d'approuver les comptes de l'exercice 2018.

L'activité de la société consiste dans la gestion d'un contrat de maintenance de l'usine AXENS de Salindres dans les métiers de la mécanique, chaudronnerie, tuyauterie et travaux annexes. Ce contrat a été prolongé pour cinq ans à compter du 1 janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2021.

Le résultat de l'exercice 2018 est un bénéfice de 13.638 €.

Au cours de cet exercice notre chiffre d'affaire s'est élevé à 2.469.291 euros contre 2.072.172 € en 2017.

Le résultat d'exploitation ressort à 17.791€ contre 20 362 € en 2017. Le résultat financier est négatif de 4.153€.

Les comptes de la société ne comprennent aucune des dépenses visées par l'article 39-4 du CGI.

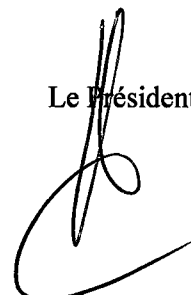
Conformément aux dispositions de l'article D 441-4 du code de commerce nous vous donnons ci-dessous la décomposition par date d'échéances du solde des dettes à l'égard des fournisseurs :

	Art D441-1. 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Art D441-1. 1° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total
(A) Tranches de retards de paiements										
Nombre de factures concernées					1					
Montant total des factures concernées ttc				1.607	1.607					
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice					0.08					
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice										
(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	NEANT					NEANT				
Montant total des factures exclues	NEANT					NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					Délais contractuels				

Nous vous proposons d'affecter bénéfice de l'exercice 2018 de 13.638 € au report à nouveau qui passerait de 119.957,00€ à 133.595€.

Aucun dividende n'avait été distribué au titre des exercices précédents.

Le Président





Maintenance

SAS au capital de 37.000 €
Siège social : 8 rue Pierre Timbaud
69200 VENISSIEUX
527 617 864 RCS LYON

ORIGINAL

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 juin 2019**

L'an Deux Mil dix huit le 28 juin à 10 H 30,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SAS 2F MAINTENANCE au capital de 37.000 € réparti en 370 actions de 100 € chacune, entre deux associés, ayant son siège social 8 rue Pierre Timbaud – 69200 LYON, immatriculée sous le n° 527.617.864 RCS Lyon, s'est réunie au siège social après convocation par lettres recommandées en date du 26 mai 2018.

Il a été dressé, par les soins du Président, une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de leur entrée dans la salle de réunions :

- **SARL FOURE LAGADEC RHONE ALPES possédant 185 actions**
Représentée par Monsieur Gilles BRIDET
- **SAS Etablissements FERRAT possédant 185 actions**
Représentée par Monsieur Jean Louis FERRAT

Monsieur Christophe PERROUD prend la présidence de l'assemblée.

Monsieur Jean Louis FERRAT est désigné secrétaire.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Il constate que les deux actionnaires, possédant trois cent soixante dix actions (370) actions sont présents et que l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social, est valablement constituée et peut délibérer comme Assemblée Ordinaire.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur l'exercice 2018
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018
- Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes
- Affectation des résultats de l'exercice 2018
- Approbation des conventions visées par l'article L 225-38 du code de commerce
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société,
- La convocation des actionnaires,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31/12/2018
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice 2018,
- Le rapport du président sur l'exercice 2018,
- Les rapports de Madame le commissaire aux comptes sur l'exercice 2018
- Le texte des résolutions proposées.



Maintenance

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 225-83 du code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. Il demande à l'assemblée de lui en donner acte ce qu'elle fait à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes et ouvre les débats.

Après échange de vues il est passé au vote des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur le Président sur les comptes sociaux, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, des rapports de Madame le Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties les rapports et comptes de l'exercice 2018. Elle donne quitus, sans réserve, à Monsieur le Président et au Commissaire aux Comptes, de leur mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2018 de 13 638 € au report à nouveau qui passe de 119 957 € à 133.595€

Aucun dividende n'avait été distribué au titre des exercices précédents.

Cete résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'Article L 227-10 du code de commerce approuve les conventions conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11h30. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire.

Le Président

Le Secrétaire

BREFFE

2F MAINTENANCE

Société par Actions Simplifiée
Au Capital Social de 37.000 euros

8 Rue Pierre Timbaud
69960 VENISSIEUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

(Article L823-9 du Code du Commerce)

EXERCICE SOCIAL 2018

Période du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2018

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2F MAINTENANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 2F MAINTENANCE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

AB

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les légaux et réglementaires. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je vous signale que les informations mentionnées dans le rapport de gestion relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, sont incomplètes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS 2F MAINTENANCE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Méjannes Les Alès
Le 6 Juin 2019

Madame Maryse BELLAGAMBA
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small vertical loop at the top center.

ANNEXE au rapport du commissaire aux comptes : Description détaillée des
responsabilités du commissaire aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.